

Votre situation :
CANDIDAT INDIVIDUEL
SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

1. LES ÉCHÉANCES

- Les inscriptions au CAP Accompagnant éducatif petite enfance se déroulent du **lundi 14 octobre 2024 à 9 h, au vendredi 15 novembre 2024, à 17h.**
Votre dossier d'inscription devra être adressé au Rectorat (DEC12) au plus tard le **mercredi 20 novembre 2024** (cachet de la poste faisant foi).
- Les pièces justificatives devront être adressées, **par courrier recommandé avec accusé de réception** :
 - **Au RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LILLE - Hôtel Académique**
Département des Examens et Concours DEC 12
144, rue de Bavay - BP 709
59033 LILLE CEDEX
Au plus tard le **mercredi 5 mars 2025** : les attestations de PFMP (périodes de formation en milieu professionnel, stage) dont l'attestation de PFMP auprès d'enfants de 0 à 3 ans.
 - **Au CENTRE D'EXAMEN au sein duquel vous serez affecté :**
Au plus tard le **mardi 22 avril 2025** :
 - les **2 fiches de l'épreuve EP1**,
 - la **photocopie de l'attestation de PFMP auprès d'enfants de 0 à 3 ans.**

2. LES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

2.1– Les conditions et la durée des stages professionnels

Il convient de justifier d'au moins quatorze semaines de stage dénommées périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), soit 448 heures, réalisées dans les trois années qui précèdent l'examen, dont au moins une période auprès d'enfants de zéro à trois ans pour être autorisé à passer l'épreuve EP1.

- Aucune durée minimum n'est imposée pour chaque stage ou PFMP.
- Les exigences sont :
 - une durée totale d'au moins 14 semaines (448 heures) de stage,
 - un stage auprès d'enfants de zéro à 3 ans,
 - au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires.
- Si vous êtes titulaire d'un diplôme qui vous dispense de certaines épreuves professionnelles, il faudra justifier d'au minimum 5 semaines de stage par épreuve présentée, effectués dans les trois années qui précèdent la session d'examen (stages effectués à compter du 1^{er} janvier 2022).

Vous fournirez les justificatifs correspondant à au moins 14 semaines ou 448 heures. Toutefois, si vous êtes engagé dans une période de stage qui va au-delà de cette durée minimum, il vous est conseillé de la poursuivre de façon à consolider votre parcours de formation.

Attention :

- Si la durée minimum exigée pour les stages n'est pas atteinte (14 semaines au moins ou 448 heures), vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles,
- Si les justificatifs et documents ne sont pas **réceptionnés, par courrier recommandé avec accusé de réception**, aux dates et lieux indiqués précédemment, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.

2.2– Les lieux de stage possibles

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants, micro-crèches (moins de 10 enfants) ;
- L'accueil collectif pour mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs ;
- Les écoles maternelles ;
- Après d'un assistant maternel agréé ou dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ;
- Dans un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants.

Attention :

- **Le baby-sitting occasionnel n'est pas reconnu.**
- **Les stages en RPE (relais petite enfance), anciennement RAM (relais assistants maternels), ne sont pas acceptés pour le CAP AEPE.**
- **Le temps de cantine (restauration scolaire) n'est pas reconnu pour le CAP AEPE.**
- **Les stages en maternité ou en hôpital ne sont pas autorisés pour le CAP AEPE.**

3. LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

3.1- L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »

Épreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes

Coefficient 6

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Pour cette épreuve, une expérience professionnelle ou une période de stage auprès d'enfants de moins de 3 ans est obligatoire, quelle qu'en soit la durée. En l'absence de cette expérience, vous ne serez pas autorisé(e) à présenter l'épreuve EP1 et la note de zéro vous sera attribuée à cette épreuve.

Vous présenterez **deux fiches au jury** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans. Avec ces fiches, vous devez fournir l'attestation correspondant à vos stages auprès d'enfants de zéro à trois ans.

Le modèle à utiliser pour rédiger ces fiches se trouve en annexes 4 et 5 de ce dossier.

Un document intitulé « Conseils pour la rédaction des 2 fiches d'activité EP1 » et des fiches en format WORD sont mis à votre disposition sur le site du Département des Examens et Concours de l'Académie de Lille, pour ce diplôme. Vous conserverez un exemplaire de chaque fiche.

Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Les deux fiches d'activité, en double exemplaire, doivent être réceptionnées avec l'attestation de stage correspondant à la tranche d'âge 0 à 3 ans, le **mardi 22 avril 2025, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Centre d'examen.**

Vos noms, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche sera présentée au format d'une feuille A4 recto verso maximum.

Des modèles de fiches sont fournies en annexes 4 et 5.

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

En l'absence de l'ensemble des fiches et attestation, la note de zéro sera attribuée à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).

3.2- L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif ».

Épreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

3.3- L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Épreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas.

En tant que candidat sans expérience professionnelle, l'option « sans projet d'accueil réel » est obligatoire.

Vous disposez d'un temps de préparation de 1 h 30 pour élaborer un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire fourni (sujet). Vous présentez ensuite ce projet au jury.

4. LES DIPLÔMES PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE DISPENSES D'ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines épreuves professionnelles du CAP AEPE . Si vous êtes titulaire de l'un de ces diplômes, vous devez justifier d'au minimum 5 semaines de stage (ou PFMP), par épreuve présentée. Les stages doivent avoir été réalisés dans les 3 années qui précèdent la session d'examen.

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement (de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

5. LES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- L'annexe 1 : Récapitulatif des périodes de stage, dûment rempli,
- L'annexe 2 : Attestation de stage, dûment remplie, signée et tamponnée par la structure de stage (une attestation par stage),
- L'annexe 3 : Attestation de stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans, dûment remplie et signée,
- L'annexe 4 : Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien, (double exemplaire),
- L'annexe 5 : Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (double exemplaire).

Il est conseillé de conserver vos documents originaux et de fournir des copies pour l'examen.

En l'absence de **réception** des documents et justificatifs conformes au règlement d'examen, aux dates et lieux précisés, **par courrier recommandé avec accusé de réception**, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par l'arrêté du 30 novembre 2020 paru le 12 décembre 2020 au Journal Officiel :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html

Vérification du dossier par le candidat :

Tableau récapitulatif des justificatifs et documents à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception :

Dates butoir pour la réception des documents	Lieux d'envoi	Cocher	Documents
Mercredi 5 mars 2025	Rectorat DEC 12	<input type="checkbox"/>	Annexe 1 : Récapitulatif des périodes de PFMP (stage), dûment rempli.
		<input type="checkbox"/>	Annexe 2 : Attestation de stage dûment remplie et signée avec le cachet de la structure (une attestation pour chaque stage).
		<input type="checkbox"/>	Annexe 3 : Attestation de stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans, dûment remplie et signée avec le cachet de la structure.
Mardi 22 avril 2025	Centre d'examen	<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'annexe 3 : Attestation de stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans, dûment remplie et signée avec le cachet de la structure.
		<input type="checkbox"/>	Annexe 4 : Épreuve EP1 – Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien (double exemplaire).
		<input type="checkbox"/>	Annexe 5 : Épreuve EP1 – Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (double exemplaire).

Candidat(e) individuel(e) SANS expérience professionnelle

Nom de naissance: Nom marital :

Prénom : Date de naissance :

RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES DE STAGE (PFMP)

Exigence : 14 semaines de 32 heures hebdomadaires (448 heures) auprès d'enfants de 0 à 6 ans dont au moins une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

Stages auprès d'enfants de moins de 3 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Assistant maternel ou MAM (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Assistant maternel ou MAM (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Assistant maternel ou MAM (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:

Stages auprès d'enfants de moins de 6 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Accueil collectif pour mineurs (ACM) (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:
	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures:

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

ATTESTATION DE STAGE (ou PFMP) n° ...

Une attestation est à établir pour chaque stage

Je soussigné _____

Responsable de l'entreprise : Nom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Certifie que M. _____

a effectué une période de formation en milieu professionnel (stage) de _____ semaines

du _____ au _____ soit _____ heures

en exerçant les activités suivantes _____

auprès d'enfants âgés de _____ (indiquer l'âge)

en structure d'accueil collectif (EAJE / ACM / autre :)

ou à domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM)

(Rayer les mentions inutiles)

Nom et prénom du tuteur : _____

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise (cachet obligatoire)

Justificatifs à joindre pour les stages en accueil individuel uniquement

Cocher les cases correspondantes et compléter le document

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans

Date de l'agrément :

ET

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou de l'un des diplômes ou certifications de niveau 3 permettant de demander une dispense d'épreuves professionnelles du CAP AEPE.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne (SAP) offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Cet organisme de services à la personne est agréé pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans

Date de l'agrément de cet organisme :

ET

- Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et il a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter les épreuves professionnelles. Le diplôme ne lui sera pas délivré.

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

ATTESTATION DE STAGE (ou PFMP) n° ... Après d'enfants de 0 à 3 ans

Une attestation est à établir pour chaque stage

Je soussigné _____

Responsable de l'entreprise : Nom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Certifie que M. _____

a effectué une période de formation en milieu professionnel (stage) de _____ semaines

du _____ au _____ soit _____ heures

en exerçant les activités suivantes _____

auprès d'enfants âgés de _____ (indiquer l'âge)

en structure d'accueil collectif (EAJE / autre :)

ou à domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM)

(Rayer la mention inutile)

Nom et prénom du tuteur : _____

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise (cachet obligatoire)

Annexe 4 RECTO (à rédiger recto-verso)

CAP AEPE SESSION 2025

Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Nom de naissance :	Prénom :	N° de candidat :
Nom d'usage :	Date de naissance :	Centre d'examen :

Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans

CAP AEPE SESSION 2025

Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans

Annexe 5 RECTO (à rédiger recto-verso)

CAP AEPE SESSION 2025

Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

Nom de naissance :	Prénom :	N° de candidat :
Nom d'usage :	Date de naissance :	Centre d'examen :

Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans

Large empty rectangular box for writing the response.

CAP AEPE SESSION 2025

Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans